



Mars 2025

Rapport annuel définitif 2024 du Comité de surveillance du PLAN « CARDIF Multi-Plus PERP et BNP Paribas Multiplacements PERP »

Rapport établi à partir des informations fournies par l'assureur CARDIF, en application de l'article L 144-2-III du code des assurances.

Rappel

L'UFEP est une association qui souscrit des contrats collectifs d'assurance-vie auprès de CARDIF ASSURANCE VIE et auprès d'ASSU-VIE, et d'épargne retraite auprès de CARDIF RETRAITE, compagnies d'assurances qui font partie du groupe BNP Paribas (pour CARDIF ASSURANCE VIE et CARDIF RETRAITE) et GROUPAMA (pour ASSU-VIE).

La loi a organisé l'indépendance du Comité de surveillance vis-à-vis de l'assureur. 50% de ses membres sont obligatoirement libres de tout lien avec celui-ci. Par ailleurs tous ses membres sont élus par un vote en Assemblée Générale des adhérents. L'UFEP a pour mission de vous représenter auprès de CARDIF ASSURANCE VIE, ASSU-VIE et CARDIF RETRAITE et de vous informer des éventuelles modifications du contrat d'assurance soumises à votre approbation. Elle effectue également une surveillance des gestions technique, administrative et financière réalisées par l'assureur et doit vous en rendre compte dans un rapport annuel, consultable sur le site de vote prévu pour chaque Assemblée Générale et sur le site de l'association.

Liste des membres du Comité de surveillance du « Cardif Multiplus PERP- BNP Paribas Multiplacements PERP »

M. **Patrick JOACHIMSMANN**, Président du Comité, nommé par le Conseil d'administration, et adhérent

M. **Jean-Louis CAYROL**, personnalité qualifiée, ancien délégué général de l'association,
Mme **Patricia CHASSAGNE**, adhérente et ancienne Conseillère en Gestion de Patrimoine Indépendante

M. **Thibault COUTURIER**, adhérent rentier, membre d'un conseil de surveillance du fonds de retraite d'une grande banque

Mme **Claire CREUZOT**, personne qualifiée

M. Philippe BERNARDI, personne qualifiée invitée

Environnement macro-économique et financier

L'environnement de l'assurance vie

(sources IMF, banque de France et France Assureurs, BNP Paribas)

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, qui s'est consolidée au fil du temps grâce à la vigueur de l'économie américaine. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre des signes de ralentissement en dépit d'une reprise portée par une politique économique volontariste. Le recul de l'inflation est conforté par les perspectives de prix de l'énergie à la baisse. Le ralentissement avéré de l'activité économique au niveau mondial génère une attente de nouvelles baisses des taux par les banques centrales : A la mi-septembre le cycle de baisse des taux a démarré de manière vigoureuse avec une baisse de 50 BP de la part de la Réserve Fédérale américaine. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle.

En 2025, la conjoncture va largement dépendre de la réorientation de la politique intérieure et étrangère du gouvernement américain.

En matière d'assurance vie la collecte reprend des couleurs et confirme son attractivité...

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent pour l'exercice 2024 un niveau de collecte nette de +30 Mds €. Les cotisations affichent une hausse de +14% à 173,3 Mds € avec une part de cotisations en U.C (Unités de Compte) de 38% en légère baisse relativement aux 40% de 2023. Les prestations s'élèvent à 143,8 Mds € en recul de 5% tant sur les supports en euros que sur les supports en U.C. Au total l'encours de l'assurance vie s'élève à 1 989 Mds € à la fin décembre 2024 en hausse +4,2% sur l'année.

...pendant que le marché du PER assurantiel poursuit sa croissance

En effet dans le même temps la collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +17% à +9,9 Mds € (de même l'encours des supports « eurocroissance » s'établit à 11,1 Mds € en hausse de +24% sur un an).

Fin décembre 2024, les PER comptabilisent 6,9 Mio d'assurés pour un encours de 92,8 Mds € (dont 45% d'UC). Les entreprises d'assurance détiennent près de 80% de l'ensemble des encours en PER.

A la fin décembre 2024, 63,2% des encours de l'assurance vie sont placés en titres d'entreprises.

Du côté de la gestion d'actifs

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner de manière opportune sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est souvent effectué en puisant dans la trésorerie ou grâce aux flux entrants. En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents du fait des signes de ralentissements et des performances enregistrées au cours des deux dernières années.

Point sur la gestion financière du PERP CARDIF Multiplus / BNP Paribas Multiplacements au 31 décembre 2024

Le fonds cantonné en euros : composition et performance :

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions et obligations robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages, importants, et les flux ont permis de se repositionner progressivement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Néanmoins le Comité suit attentivement la capacité des gestionnaires à poursuivre une gestion dynamique de ce fonds malgré en raison des flux entrants de moins en moins élevés.

- A la fin décembre 2024, la valeur boursière du fonds s'élève à 152 M€ sensiblement identique à celle du 31 décembre 2023. Ceci s'explique par le double effet de l'attrition accélérée de ce fonds fermé depuis 3 ans et d'une gestion active notamment sur la poche Actions avec près de 10 M€ de ventes ou de couvertures nettes et un repositionnement de 5 M€ sur l'Obligataire. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2024 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 73 à 76 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue 24 à 21%. Le Court Terme reste stable autour de 3%. Ces mouvements se retrouvent dans les évolutions des sensibilités Action et Taux.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 76% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement de 55% en « emprunts d'Etats » et 26% sur le secteur financier.
- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant une gestion de qualité dans un environnement plus lisible que lors de l'exercice précédent.
- Rendement :
 - Le taux de rendement servi en 2024 aux assurés a été de 1,85% (**pour 3% en 2023**) net de frais : frais de gestion courante (0,7%), participation aux résultats de la Gestion d'Actifs (0,308%), et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB :0,04%) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 3,08% (pour 4,51% en 2023).
 - La revalorisation des rentes au titre de 2024 est également de 1,85%.

Les représentants de la Gestion d’actifs s’efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée.

Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

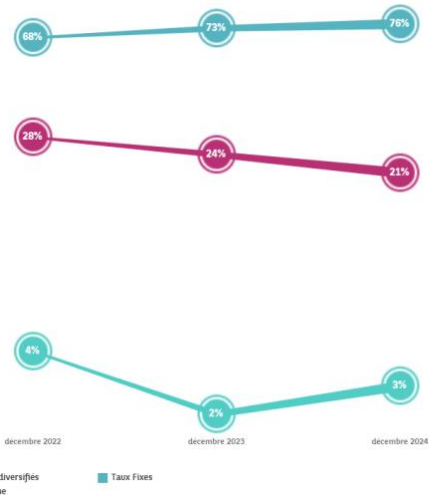
Structure de l’actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 152M EUR

Allocation d’actifs



Evolution de la structure d’actifs



Les Principaux supports en Unités de Compte (U.C) choisies par les adhérents

Les adhérents ont à leur disposition près de 950 supports en U.C. représentant un encours total proche de 140 M€. Les plus représentatifs en encours au 31/12/2024 sont repris ci-dessous avec mention de leur poids dans le total (les chiffres sont en €) :

EUROSE	4 569 669	3%
CARMIGNAC INVESTISSEMENT	4 496 356	3%
BNPP AQUA CL	3 780 804	3%
FID TARGET 2035 EURO F A	3 441 433	3%
FID TAR 2030 EU FD A	3 159 191	2%
H2O MULTIBONDS FCP SR	2 961 144	2%
CARMIGNAC PATRIMOINE	2 768 316	2%
BNPP ACT RDT	2 738 954	2%
MG LUX GL DVD A	2 678 242	2%
BNPP VAL FRANCAISE ISR C	2 594 250	2%

Au cours de l’exercice 2024 la grande majorité des U.C. a réalisé des performances positives. Le support le plus choisi, la sicav EUROSE a affiché une performance de 3%. La lecture des performances des UC doit tenir compte des dates d’entrée des Valeurs au sein des portefeuilles et des horizons anticipés pour la conservation des investissements réalisés.

L'UFEP en relation avec l'assureur CARDIF suit régulièrement le sort de la partie des encours H2O qui n'est plus valorisée et a été logée dans un compte spécial avant d'être proposée pour une transaction :

- **Contexte des fonds H2O / « side pockets » :**
 - **Octobre 2020** : Décision AMF de suspendre temporairement la valorisation des supports H2O et transfert de la partie illiquide sur des fonds dits « side-pockets » (SP)
 - **Février 2023 et avril 2024** : liquidation d'actifs et remboursement partiel des SP par H2O. Ces sommes ont été reversées sur les contrats des clients proportionnellement au nombre de parts des fonds side-pockets référencées sur celui-ci.
 - **Octobre 2024** : H2O AM LLP lance une offre de remboursement avec sortie définitive des side-pockets (dits fonds cantonnés).
- **Position de BNP PARIBAS Cardif : favorable à l'acceptation de l'offre de remboursement d'H2O**
 - Information aux distributeurs mi novembre 2024
 - 28 novembre 2024 : envoi d'un courrier d'informations aux clients en leur permettant, s'ils sont en désaccord avec la position de BNP Paribas Cardif, de demander le rachat partiel du contrat avec remise en titres pour les contrats rachetables ou de conserver les titres pour les contrats non rachetables (date limite de réponse 3/1/25). Pour information ce courrier a été soumis à l'ACPR avant envoi.

Les frais prélevés sur les actifs

	Frais prélevés pour l'assureur			Frais prélevés pour l'association	Total des frais effectivement prélevés
	Gestion	Performance de gestion financière	Rétrocessions de commissions		
Fonds Général - Frais maximum contractuels	0,70%	0,308%	-	Pas de frais annuels prévus	1,08%
Fonds Général - Frais prélevés en 2024	0,70%	0,308%	-	0,00%	1,08%
Unités de compte		100% des frais prélevés au titre de la performance financière sont rétrocédés			
Frais maximum contractuels	0,96%			0,00%	0,96%
Frais prélevés en 2024	0,96%			0,00%	0,96%

Pour les capitaux affectés aux supports en unités de compte le ~~total~~ % des frais est variable selon les supports (avec un maximum de 0,96% perçus par le biais d'une diminution du nombre d'unités de compte).

Depuis le 20/07/2017, les frais pris sur les sorties en rente unique sont de 1% (contre 3% auparavant) ainsi que sur les sorties à 20% du capital.

Tous versements confondus, en 2024, le ~~total~~ la moyenne des frais d'entrée perçus aura été de 2,06%.

Les données statistiques sur la vie du plan

Les adhérents

Au cours de l'exercice, le nombre d'adhérents continue de diminuer pour atteindre 8 746 (dont 803 rentiers) contre 9 547 en 2023. Au cours de cette période, le plan a enregistré 447 sorties en capital (hors sorties en rente) dont 200 transferts sortants en interne. Les transferts individuels sortants sont des transferts vers les PER individuels : BNP Paribas Multiplacements (1), BNP Paribas Multiplacements Privilège (46), et-CARDIF Essentiel Retraite et CARDIF Elite Retraite (153).

Liquidations (passage en rente)

381 assurés ont liquidé leur PERP. Il s'agit de 38 nouveaux rentiers et de 343 versements uniques.

Les encours et les versements

L'encours total du Plan s'établit à 274 M€ en léger retrait par rapport à 2023 (286 M€) avec un encours moyen par adhérent de 31 K€. Il se répartit également entre fonds en € et U.C.

Cet encours a été alimenté par des versements à hauteur de 6 M€ (7,2 M€ en 2023).

Les nouveaux versements se sont ventilés à concurrence de 45% sur le fonds en euros et 55% sur les unités de compte.

DECANTONNEMENT DES PERP

Les membres du comité de surveillance continuent d'intervenir auprès de l'assureur (vigilant sur le sujet) afin que les adhérents ne pâissent pas de la situation du fonds en euro cantonné en phase d'attrition. Les efforts déployés ont abouti à un texte législatif resté lettre morte. Il reste néanmoins important pour l'UFEP en coordination avec l'assureur de continuer d'aborder ce sujet important pour les intérêts des adhérents rentiers lors des réunions informelles avec les représentants d'autres associations en vue de chercher une solution pour protéger à long terme le taux de rendement du fonds en euros cantonné.

Les réclamations

En application de l'article 144-14 du code des assurances, le Comité de surveillance s'est tenu informé des réclamations parvenues directement au service réclamations de l'assureur et des réponses qui y ont été apportées.

Il faut rappeler cependant qu'une partie des réclamations est traitée en amont du service réclamations, directement par les distributeurs.

Sur l'exercice 2024, l'assureur constate un chiffre de réclamations écrites en hausse à **34** (19 en 2023). Cette hausse est liée à l'envoi du courrier « offre de rachat des fonds cantonnés H2O » en décembre 2024 (cf. supra).

Pour les adhérents le principal irritant réside dans le respect de leur demande. Les membres du Conseil rappellent qu'ils souhaiteraient disposer d'un indicateur permettant de mesurer les évolutions des délais de traitement.

Budget du Comité pour 2024 / 2025

Pour faire fonctionner le Comité de surveillance il est prévu un budget total de charges de 13 830€, réparties en charges spécifiques de fonctionnement du Comité (6 600€), en charges générales de fonctionnement de l'UFEP (4 753€) et charges générales de communication aux adhérents (2 477€).

Les actions commerciales menées en 2024

Depuis le mois d'octobre 2020 et le lancement des PER, les PERP ne sont plus commercialisés. Ils peuvent en revanche recevoir des versements de la part de leurs adhérents.

Avis du Comité

Le présent rapport comporte l'avis favorable du Comité sur les comptes du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP**, son équilibre actuariel, son administration et les orientations de gestion mises en œuvre sous la responsabilité de l'assureur.

Le présent rapport a été arrêté définitivement lors du Comité de surveillance du **CARDIF Multi-Plus PERP et du BNP PARIBAS Multi placements PERP** du **19 mars 2025**. Il sera envoyé par l'assureur à l'ACPR (autorité de contrôle des assureurs).

Ce rapport est mis à disposition des adhérents sur le site internet www.ufep.fr et, durant la campagne de vote pour l'Assemblée Générale du 22 mai 2025, sur le site de vote ufep.vote.voxaly.com.

Le Président et les membres du Comité de surveillance du Plan